



Place de l'Eglise(carte ancienne)



Place de l'Eglise 2009



Presbytère avant 1990



Centre Culturel 1993



Traverse village avant 2009



Traverse village actuelle
voitures sur la chaussée,
piétons à l'abri sur les trottoirs

ARNAVILLE

ECHO du RUDEMONT

Rédaction Mairie d'Arnaville

Bulletin Municipal

N° 200

JUILLET 2021

SOMMAIRE :

- ✓ TRAVAUX D'ACCESSIBILITE
- ✓ ORGANISATION BROCANTE du 11 juillet 2021
- ✓ ECOLE COMMUNALE
- ✓ VELOROUTE : PASSAGE SUR PONT CANAL
- ✓ BAIGNADE INTERDITE (rappel)
- ✓ LA POSTE : PASSAGE DU FACTEUR
- ✓ PETITE ENFANCE : Etude de la Communauté de Communes
- ✓ GENS DU VOYAGE
- ✓ ETAT CIVIL :
*Il ne nous est plus possible d'annoncer les événements d'Etat Civil sans autorisation des intéressés.
Merci de nous faire connaître vos désirs pour pouvoir faire paraître ces informations.*
- ✓ RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE
- ✓ CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2021

Site internet de la commune d'Arnaville : <http://www.arnaville.mairie54.fr>

Le Site se construit petit à petit et vous pouvez y trouver de nombreuses informations

Adresse internet de la Mairie : mairiearn@numericable.fr

Téléphone : 03.83.82.62.78

Site de l'Ecole Communale : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-pam/arnaville/>

Bonnes Vacances d'Eté à Tous

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE



Pour le confort des occupants des deux logements communaux situés à l'arrière du Centre Culturel, et dans un esprit futur de desserte de cette nouvelle mairie, le sentier qui longe les propriétés situées au-dessus du chemin piéton de la Vème Division a été totalement re-calibré : pente, largeur, matériaux, sortie dans la cour face à la future mairie.

Le gros noyer (malade et dont les importantes racines risquaient d'occasionner des dégâts aux murs voisins) a été abattu pour permettre un accès handicapé à cette terrasse en venant du parking de la Vème Division.

Ces travaux entrent dans le cadre des travaux d'accessibilité programmés sur la commune et dans les bâtiments communaux.



ORGANISATION BROCANTE du 11 JUILLET 2021

La brocante organisée le 11 juillet par l'Association des Fêtes et Manifestations sera une première dans la période de sortie de pandémie COVID.

Il sera nécessaire néanmoins d'assurer la plus grande prudence. Les bénévoles de l'Association observeront le protocole d'hygiène en vigueur.

De ce fait un service restauration sera assuré mais dans des conditions bien différentes des autres années.

Il vous sera proposé : des sandwichs froids, des pâtés (qui pourront être réchauffés au four), des tartes flambées et des pâtisseries. Du côté boissons, la buvette fonctionnera presque normalement. Il ne sera pas possible de consommer au bar. Des files d'attente seront organisées et matérialisées afin d'éviter l'accumulation de personnes devant ces 3 stands. Il est conseillé aux consommateurs de ne pas attendre le coup de midi pour éviter un trop grand afflux de personnes dans les files d'attente.

Les exposants ne devront pas utiliser de barbecues personnels.

ECOLE D'ARNAVILLE

Devenir de la 3^{ème} classe :

Pour le moment, au niveau de l'Education c'est statu quo. Aucune information ne nous est parvenue malgré un nouveau courrier envoyé courant mai. Mais comme dit lors de notre entretien à Nancy, aucune décision ne sera prise avant septembre.

Nous rappelons qu'en cas de confirmation de la suppression d'une classe, **la Commune embauchera une ATSEM supplémentaire pour accompagner l'enseignante de maternelle**. L'enseignante pourra se consacrer principalement aux élèves de CP et Grande Section, les ATSEM, appliqueront, sous son autorité, les consignes de travail données pour les petites et moyennes sections. Le personnel supplémentaire pourra également épauler le deuxième enseignant selon ses besoins.

Arrêt maladie de l'enseignante de Maternelle. Suite à de nombreuses questions qui nous ont été posées. Le remplacement d'une enseignante en arrêt maladie n'incombe pas à la Mairie. La Mairie met à disposition de l'école une ATSEM qui, elle, peut s'occuper d'un groupe d'élèves tout en étant sous la responsabilité de la directrice.

Pour les parents qui n'avaient pas d'autre solution, les jours où il n'y avait pas de remplaçant, environ 1/3 des élèves ont été accueillis par les enseignantes des autres classes.

L'Education Nationale a pallié le remplacement en jonglant entre différentes écoles (dixit l'Inspecteur tous les remplaçants sont en poste ou malades)

NB : Un service de remplacement existe bien en convention entre la Mairie et la Communauté de Communes mais il ne concerne que les absences en cas de grève des enseignants.



VELOROUTE, PASSAGE SUR PONT CANAL



Vue aérienne de l'ancienne écluse
Photographies VNF

Le tracé de la Véloroute va évoluer. La communauté de Communes Mad et Moselle a conventionné avec VNF afin de trouver des solutions d'utilisation du pont canal. A brève échéance (2021/2022) le passage des vélos pour la jonction Pagny sur Moselle-Novéant (mais surtout pour le futur tronçon vers Madine) pourra se faire sur le Pont-Canal rive gauche et les piétons pourront retrouver leur chemin sur la rive droite.



Vue aérienne du Pont Canal

Des garde-corps de protection seront posés de part et d'autre des accès ; droit côté Moselle et gauche côté Maison Eclusière. Un chemin descendant entre les terrains de maraîchage et le Rupt de Mad sera créé pour se raccorder à la véloroute à hauteur du pont SNCF. (Rive gauche et rive droite sont nommées en descendant le courant de la rivière). L'ouvrage du Pont-Canal méritait mieux qu'une entrave grillagée interdisant tout accès pour non-conformité et mise en danger des passants. Ce dossier nous tenait à cœur, il devra être prochainement concrétisé.



BAIGNADES INTERDITES : rappel

Il est rappelé que les baignades sont interdites sur tous les cours d'eau traversant le village (Moselle, Canal, Rupt de Mad, dans les étangs ainsi que dans le lavoir (arrêtés affichés en Mairie et panneaux mis en place sur site)

Les risques sont principalement dus à :

- ⇒ Qualité de l'eau et contamination possible à la leptospirose
- ⇒ Mauvaise visibilité sous l'eau due à la présence de micro-algues
- ⇒ Débit de l'eau en cas d'orage et fortes pluies : peut être multiplié par 10 ou 20
- ⇒ Température de l'eau

Pour le lavoir l'eau y est à 13° C et les risques d'hydrocution sont importants pour les enfants qui y jouent fréquemment.

Il est également interdit de sauter des ponts du Rupt de Mad et du canal.



LA POSTE : PASSAGE DU FACTEUR

La Poste se transforme pour s'adapter à l'essor du commerce en ligne, l'émergence de besoins dans le domaine des services et la baisse des volumes de courrier.

De ce fait, elle nous informe que dès le 29 juin 2021, les horaires de passage du facteur vont évoluer. Celui-ci pourra, en effet, passer le matin ou l'après-midi au domicile des habitants.



PETITE ENFANCE : Etude Communauté de Communes

Toujours soucieuse d'améliorer l'offre d'accueil du territoire, la CC Mad&Moselle mène une étude pour connaître, par secteur, les besoins des familles pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Un questionnaire est mis en ligne, vous pouvez y répondre en utilisant le lien suivant :

<https://www.askabox.fr/repondre.php?s=412484&r=SPAvhWaY3qg1>

Ou rendez-vous sur www.askabox.fr dans le module 'Répondre à un questionnaire' avec votre code questionnaire : 412484

et votre code réponse : SPAvhWaY3qg1

Mais nous souhaitons également récolter la parole de parents, ou des futurs parents ; si vous souhaitez vous exprimer sur ce sujet, vous pouvez envoyer vos coordonnées par mail à accueil@cc-madetmoselle.fr et Loïc Bovi (stagiaire au sein de la CC M&M) vous contactera très prochainement.

Merci d'avance pour votre collaboration.



Bibliothèque (1993)



Chemin Piétonnier (2002)



Parking de la Vème Division (2002)



Aménagement carrefour Rue de Gorze (2005)



Création de 3 logements 98bis Grande Rue (2004)



Station d'épuration (2007)



Mise en place de la table de ping pong (2009)
aire de jeux et terrain de basket (2013/2014)

GENS DU VOYAGE

Première semaine de juin, la Place des Fêtes s'est soudain trouvée envahie d'une trentaine de caravanes de gens du voyage. Pas le temps de les voir arriver, en soirée ils étaient déjà installés ; s'étaient servis sur l'électricité et l'eau potable. Le branchement électrique s'est fait sur une arrivée (fausse coupure directe sur le réseau ENEDIS) où les forains de la fête viennent mettre en place leur compteur. Un technicien ENEDIS est venu débrancher et remettre en ordre le réseau, prendre des photos et a signalé qu'en cas de nouvelle tentative de branchement tout accident serait de la responsabilité des contrevenants. A la demande de la Commune, la Communauté de Communes, en charge de la compétence des ordures ménagères a mis en place des bennes de ramassage. Arnaville et les villages alentours ont vécu une semaine d'émoi. Le Maire a été agressé verbalement en présence de la gendarmerie et leur a signifié l'illégalité de cette présence. Nous avons eu la chance qu'ils quittent le village à la date convenue et que la Place nous ait été rendue relativement propre. La pression de la Municipalité et de la Gendarmerie n'a pas été vaine.

RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE

Tout citoyen ou citoyenne âgé(e) de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile **dans le mois qui suit son anniversaire.**

Une attestation de recensement, **à conserver précieusement**, lui sera remise.

Pour l'année 2021 il s'agit de : ANTOINE Isaline, BRAHIMI Yanis, GOUSSOT Florian, MAUJEAN Yoann, NEY Théo, TESCHER Solène.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (à compléter)

Année 2021	Animations	Organisateur
11 juillet	Brocante	Association des fêtes
septembre	Marche Gourmande	Association des fêtes
supprimée	Fête Patronale	
Octobre	Bourse aux plantes	Association des fêtes
Octobre	Repas des Anciens	CCAS
	Exposition	Association des fêtes
28 novembre	Marché de Noël	Association des fêtes
4 décembre	St Nicolas	Association des fêtes
11 décembre	Ste Barbe	Amicale Sapeurs-Pompiers

Nous espérons que les manifestations reprendront de façon régulière en 2021. Nous ne pouvons donner des dates définitives, le calendrier sera revu au fil du temps.



réhabilitation école communale (2011) et périscolaire (2015)

En cours:

Nouvelle Mairie : travaux gros- oeuvre

Extension cimetière.



